

Synthèse du débat (Suite de l'intervention du Dr Patrick PELLERIN)

Il paraît évident qu'il n'y a pas deux amours et deux sexualités, les uns pour les valides, les autres pour les handicapés.

Néanmoins, la réalité de leur exercice diffère d'un éducateur à l'autre, d'une famille à l'autre. Or, comment réagirions, nous, valides, si leur exercice était tributaire de tiers, si ce n'est pas l'agressivité ?

Claude LEVI-STRAUSS disait : « le savant n'est pas celui qui pose les bonnes questions mais celui qui trouve les bonnes réponses ». On peut donc se demander si aborder la sexualité en termes de Droit est une bonne chose car qu'est-ce qu'un droit qui ne peut pas s'exercer ?! Quand on a posé la question du droit au travail, on l'a aussi abordé en terme de capacités, j'entends par là que l'on a mis en place des adaptations corrélées à celles-ci : ESAT, foyers occupationnels. Pourquoi ne pas faire de même pour l'exercice de la sexualité ? Une sexologue l'avait souligné en posant la question : « ne faudrait-il pas sortir d'une sexualité polie pour entrer dans une poly sexualité ?! »

La sexualité est de l'ordre de l'intimité, du subjectif, de l'intemporel. Comment pourrait-on l'intégrer dans un « projet individuel ? » Nos parents, nos enseignants nous ont-ils demandé ou imposé un tel projet quand nous, personnes sans handicap, avons fait nos premières rencontres ?! Cela pose le problème du

« AFFECTIVITE, SEXUALITE, HANDICAP »

Organisé par l'APEI de Saint-Amand Montrond et en partenariat avec le GEFSS de Poitiers

vouloir tout codifier, tout programmer, tout anticiper : à l'excès, cela devient de l'ingérence et de l'absurdité.

La personne handicapée est, la plupart du temps, dans un grand isolement social, sans possibilité d'expression affective. Or, que voit-elle chez les gens dits « 'normaux » : elle voit des gens qui se cherchent à se séduire dans la rue, dans le bus... qui ont parfois des attitudes impudiques (baisés volés, contacts avec le bas ventre dans la foule qui se presse...). Et elle, quand elle passe à l'acte, parce qu'elle a les mêmes pulsions que les autres, on lui renvoie que c'est son handicap mental qui en est la cause ou, du moins, le facteur favorisant. Cela n'a parfois aucun rapport ! Si l'on veut que la personne handicapée ne soit pas un délinquant sexuel, il faut l'aider à exprimer les choses, à les vivre aussi. Mais alors, jusqu'où va l'accompagnement ? Jusqu'à demander à la Tutrice d'octroyer un peu plus d'argent pour aller voir une ou un prostitué ? Jusqu'à apprendre à mettre un préservatif sur un phallus en plastic ? Bien sûr que non, diraient certains : dans ce cas, ne nous étonnons pas des délits sexuels et de la propagation du SIDA !